

AFFAIRE N° 60.- Renouvellement du contrat passé avec la Maison BLANCHE.BIRGER pour l'entretien des machines à écrire et à calculer de la Commune dont la garantie est arrivée à expiration le 1er Juin 1969.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous prie de m'autoriser à renouveler le contrat passé avec la Maison BLANCHE.BIRGER pour l'entretien des trente quatre machines à écrire et à calculer de la Mairie dont la garantie est arrivée à expiration le 1er Juin 1969.

Ce contrat est valable du 1er Juin 1969 au 1er Juin 1970 pour un montant forfaitaire de 128.571 Fcs CFA (CENT VINGT HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE ET ONZE FRANCS).

Les crédits sont prévus au Chapitre 932, article 6.314, "Entretien du mobilier".

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Vu
St. Denis, le 11 juin 1970
P. le Maire
Le Secrétaire Général
Signé: M. Kessler
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
Ch. Vergereau